



Le passé retrouvé



N° 18

CEGEVI



histoires généalogiques

Cercle Généalogique de Villepreux

Imprimé par nos soins
Maquette et mise en page

Siège Social : CEGÉVI Mairie de Villepreux
Maison de la Famille et des Associations
Square de l'Hébergement - 78450 Villepreux



Le passé retrouvé



N° 18

la Nièvre, mais en commettant une forte erreur sur leur durée qu'elle évalue à un an et demi au premier et trois ans au second. La réponse fut simplement que la demande n'était pas fondée.

Elle connut Lacépède, directeur du Jardin des plantes, grand-chancelier de la Légion d'Honneur, dont elle invoqua sa protection lors de la pétition suivante.

18 septembre 1808, La pétition est adressée au ministère de la Guerre mais Lacépède n'a pas joint de mot de recommandation. La réponse du ministère fut : "Le Ministère de la Guerre refuse de mettre votre pétition sous les yeux de Sa Majesté".

1810, nouvelle demande de Félicité qui offre d'abandonner sa pension en échange de l'admission aux Invalides. "Par difficulté de son sexe elle se pourvoira à ses frais d'un logement à l'extérieur (10 rue de Grenelle, au Gros-Caillou) et prendra à l'Hôtel des Invalides ses vivres en nature". Elle est visitée par un médecin du ministère qui déclare : "Elle n'a aucune infirmité qui puisse être constatée".

1812, Elle adresse une nouvelle demande, en admission dans un hospice, transmise au Ministère de l'Intérieur qui ne donne aucune suite.

Mars 1813, répétition de la demande : "Accablée par les douleurs aigües d'une maladie incurable . . . manquant non seulement des moyens de me procurer les secours qu'exige ma maladie, mais même des choses de première nécessité . . .". Elle finit par être admise à la Salpêtrière.

26 juillet 1819 décès de Marie Louise Félicité DUQUET à l'hôpital de la Salpêtrière. On trouvera à la fin de cet article la reproduction de son acte de décès reconstitué après l'incendie des archives de Paris durant les derniers combats de la Commune de Paris en 1871.

Suite et fin de l'histoire de Marie Louise prochain bulletin.



Félicité DUQUET et les actes retrouvés dans notre

Patrick RICAUD

VN APRES-MIDI AVX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

En ce mardi 31 janvier 2012, nous sommes une petite quinzaine du Cégévi à partir à la découverte des Archives départementales de Montigny-le-Bretonneux, haut lieu de conservation du patrimoine des Yvelines. C'est à la directrice des lieux,

madame Elisabeth Gautier-Desvaux que nous devons ce privilège. Elle nous confie à madame Annick Bezaud, Chargée d'études documentaires et archiviste, qui se révèle être un véritable puits de sciences pour nous autres novices.

Cercle Généalogique de Villepreux

Imprimé par nos soins
Maquette et mise en page

Siège Social : CEGÉVI Mairie de Villepreux
Maison de la Famille et des Associations
Square de l'Hébergement - 78450 Villepreux



Le passé retrouvé



N° 18



Archives départementales des Yvelines

D'un point de vue purement administratif, les AD opèrent sous la direction du Conseil Général et sont contrôlées par le Service interministériel des archives. Elles dépendent du Ministère de la Culture sur le plan scientifique. Créées à la Révolution française, elles ont été implantées à Versailles, à la Grande Ecurie du Roi. Ce n'est que depuis 2003 qu'elles occupent le bâtiment neuf de Montigny, où pas moins de 40 employés veillent à son bon fonctionnement.

Les AD reçoivent toutes les archives produites et reçues par toute personne physique ou morale, quelle qu'en soit la date et le support, y compris les archives électroniques natives. Elles recueillent ainsi les archives des différentes institutions du département depuis la Révolution à nos jours. Elles occupent 27,75 km, pour une capacité totale de 32 km. Une extension est prévue vers 2018-2019 sur le parking pour pallier le problème de saturation qui se posera nécessairement. En effet, les archives progressent chaque année de 900 mètres grâce à la collecte réglementaire des archives publiques et, en particulier, des notaires, de la préfecture, des perceptions, des services financiers, etc. Parallèlement, les documents

dont la durée de vie est périmée sont éliminés : 10 km d'archives environ ont ainsi été supprimés cette année.



Les consignes pour les effets personnels

Il convient de faire la distinction entre archives publiques et privées. Depuis la loi du 3 janvier 1979, les archives notariales (minutes et répertoires) sont publiques. Les archives privées sont notamment constituées des chartriers¹, des archives des entreprises, de la chambre des notaires, etc., entrées aux Archives par dons, legs ou achats.

La mission des AD est triple :

- **Conserver** le patrimoine, et ce en gérant les contraintes de température et d'hygrométrie afin d'éviter tout choc thermique nuisible aux documents, les conditions optimales étant une température de 18°C pour 55 % d'humidité.
- **Communiquer**, et
- **Valoriser** le patrimoine en proposant notamment des services éducatifs avec l'accueil d'écoliers, collégiens et lycéens ; des ateliers de moulage de sceaux, etc. ; et des expositions.

Le rez-de-chaussée du bâtiment est consacré au "circuit public", composé de l'accueil et des salles de lecture. Bon à savoir, vous ne pourrez pas accéder aux salles de lecture sans le précieux sésame : la carte de

¹ Recueil de chartes

Cercle Généalogique de Villepreux

Imprimé par nos soins
Maquette et mise en page

Siège Social : CEGÉVI Mairie de Villepreux
Maison de la Famille et des Associations
Square de l'Hébergement - 78450 Villepreux



Le passé retrouvé



N° 18

lecteur. Celle-ci peut être obtenue gratuitement, sur simple présentation d'une carte d'identité. Au 1^{er} étage se situent les bureaux de la direction, puis on trouve ce que l'on appelle des "magasins" organisés sur cinq niveaux.

Notre visite commence par l'une des trois salles de lecture : la "salle des cartes et plans" qui est en fait une grande réserve. Le public y a la possibilité de consulter des cartes, plans et maquettes de grand format sur rendez-vous. Les AD renferment en effet une collection de cartes qui dépendaient autrefois de l'Administration royale. On y trouve ainsi plus de 250 plans de la fin du 17^{ème} siècle au début du 18^{ème} réalisés par deux arpenteurs-géographes, Matis et

Laseigne, qui ont travaillé hors du département des Yvelines. Ces plans doivent être conservés à plat, à l'abri de la lumière et de la poussière. Les AD disposent d'un budget de restauration avec un cahier des charges bien spécifique qui représente autant de contraintes (par exemple, l'utilisation de colles traditionnelles est imposée). Une autre enveloppe budgétaire est consacrée à l'achat de documents destinés à compléter les collections.

Notre hôte nous conduit ensuite dans les étages. Chaque niveau comprend cinq magasins de 200 m² pour éviter toute propagation d'incendie. Là, un seul mot d'ordre : se couvrir.



Cercle Généalogique de Villepreux

Imprimé par nos soins
Maquette et mise en page

Terrier² de 1744 de Villepreux (J3405)

La température y est volontairement faible dans un souci de conservation des archives. Le bâtiment a été conçu avec une "double peau" par le couloir, qui fait isolation. Le principal souci dans ces magasins est d'optimiser l'utilisation de l'espace. Leur accès n'est autorisé qu'aux magasiniers et aux archivistes. Ces derniers ont une lourde responsabilité puisque, dans un tel dédale de cartons de stockage, on conçoit aisément qu'un document mal rangé est un document perdu. Ce qui peut être fort désolant pour nous autres généalogistes... D'où une organisation très rigoureuse du classement avec les notions de demi-épi, travée, tablette et cote. Pour chaque demande de document effectuée, deux fiches sont établies : le fantôme et la fiche de déplacement, ce qui garantit un parfait suivi. 80 % des cartons sont spécifiques à la conservation, en matériau neutre. Exemple de document que l'on peut trouver dans les magasins : des pièces du greffe de l'Ancien Régime.

Retour au rez-de-chaussée, où nous traversons la salle de lecture des originaux avant d'accéder à la salle de lecture des archives. Cette dernière vous permet de consulter des inventaires, des usuels de bibliothèques, des fonds numérisés (état civil, recensements de population, cadastre napoléonien, matricules militaires...), ainsi que des bases documentaires des archives, du patrimoine mobilier et de l'archéologie. Pour s'y retrouver, chaque institution est dotée d'une lettre d'alphabet, qui correspond elle-même à une série.

² Equivalent du cadastre

Siège Social : CEGÉVI Mairie de Villepreux
Maison de la Famille et des Associations
Square de l'Hébergement - 78450 Villepreux



Le passé retrouvé



N° 18



Rayonnage de cartons de conservation

Il faut savoir que la série E, consacrée en partie à l'état civil et au notariat, est diachronique, c'est-à-dire qu'elle continue à être alimentée par voie de versement. La série H, correspondant aux archives des abbayes et pricurés séquestrées à la Révolution, conserve de nombreux documents scellés ; la série L est consacrée aux archives de la Révolution française. Les documents de 1800 à 1940 sont regroupés par thème (par ex., les finances, la justice, la protection sociale). Les archives dites contemporaines sont toutes celles qui ont été créées à partir du 10 juillet 1940.

Les délais de communication actuels sont de 75 ans pour les naissances et les mariages, immédiats pour les décès, et de 50 ans pour les fiches de recrutement militaire. L'accès de certains documents est limité compte tenu de la teneur des informations qu'ils contiennent (vie privée ou renseignements médicaux).



Salle de lecture des originaux

L'un des principaux facteurs de dégradation des documents est la manipulation humaine ; tout est donc mis en œuvre pour que le public ait de moins en moins les originaux entre les mains. C'est la raison pour laquelle les microfilms ont en leur temps été réalisés par les Mormons, et pour laquelle des campagnes de numérisation sont menées depuis plusieurs années. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas forcément les documents les plus anciens qui sont numérisés, mais les plus consultés. En effet, les pelures, mêmes modernes, sont très fragiles, contrairement aux documents plus anciens remontant au Moyen Age (du type chartes médiévales), établis sur des supports plus résistants. Pour l'anecdote, le plus vieil acte d'Etat Civil détenu par les AD date de 1519 et il s'agit du registre des baptêmes de Chambourcy. Les plus anciennes archives notariales des Yvelines remontent à 1466 et ont été dressées par un notaire de Villepreux. Quant au document le plus ancien tout confondu, il s'agit du diplôme de Charles-le-Chauve en faveur de l'abbaye de Saint-Denis daté entre 840 et 867. Autant dire que les AD renferment un véritable trésor.

Sachez enfin que le site Web des AD (www.archives.yvelines.fr) vous ouvre les portes de nombreuses ressources (actes d'état civil, recensements, cartes postales, plans).

Cercle Généalogique de Villepreux

Imprimé par nos soins
Maquette et mise en page

Siège Social : CEGÉVI Mairie de Villepreux
Maison de la Famille et des Associations
Square de l'Hébergement - 78450 Villepreux



Le passé retrouvé



N° 18

Un grand merci à Elisabeth Gautier-Desvaux et Annick Bezaud pour cette visite passionnante !



Annick Bezaud au centre

Sandrine GUÉANT

Passionnantes découvertes

Lors de l'exposition généalogique des 25 ans de **Racines**, Club de Maurepas-Elancourt à laquelle notre cercle a participé, j'ai eu l'opportunité d'enrichir mes recherches grâce au **Club de la Corrèze** présent et ainsi de pouvoir remonter 6 générations sur la branche maternelle Aymé.

De même sur la branche paternelle j'ai pu adjoindre 7 nouvelles générations originaires des Yvelines avec l'aide du **Cercle de Versailles** voisin de notre stand.

Ce fut un véritable moment de découvertes et d'échanges fructueux.

L'entraide fonctionne aussi au sein de **Cegevi**, un adhérent au courant de mes recherches m'a fait parvenir un mail avec un lien internet sur la base de données des recensements de la commune de Triel sur Seine.

Un autre clic et j'ai ainsi découvert le lieu de naissance en Dordogne de l'arrière grand-père de mon beau père et dans la foulée son acte de naissance et donc ses parents etc ...

Pendant la nocturne du 6 mars dernier un adhérent m'a aidé à rechercher sur Généanet et nous avons ainsi trouvé des nouvelles personnes pour étoffer ma généalogie mais prudence il reste à obtenir les actes concernés pour valider ces données.

Echanges, entraide, quel bonheur ! Merci à tous.

Martine Aymé

Cercle Généalogique de Villepreux

Imprimé par nos soins
Maquette et mise en page

Siège Social : CEGÉVI Mairie de Villepreux
Maison de la Famille et des Associations
Square de l'Hébergement - 78450 Villepreux